



## COMMUNE DE CLUX-VILLENEUVE

**L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril à 20 heures 00 minutes**, le Conseil Municipal de Clux-Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme COUZON Marie-Françoise, Maire.

Etaient présents : M. JUILLARD Jean-Luc, M. JANNIN Michel, Mme REMY Nathalie, M. VITTAUT Alain, M. CAMPANA Michaël, M. CORNOT David, Mme RENAUD-MALET Marie-Christine M. RAFFETIN Nicolas, Mme VINCENT Géraldine

Excusés : Mme BRELOT Lydie a donné pouvoir à Mme REMY Nathalie  
M. GEORGES Florian a donné pouvoir à M. CAMPANA Michaël

Absent : M. JOBARD Guillaume,

M. JUILLARD Jean-Luc a été nommé secrétaire.

Mme le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Taux fixe de provisionnement des créances
- Renouvellement du CDD de l'employé communal
- Renouvellement du bail de chasse

### Déroulement de la séance suivant l'ordre du jour modifié

#### 1/ Approbation du compte rendu

le compte rendu de la précédente réunion est approuvé

#### 2/ Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2021.

Mme le Maire présente aux élus le compte de gestion du receveur

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

approuve le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Mme le Maire présente aux élus le compte administratif pour l'année 2021

(*Mme Couzon Marie-Françoise, le Maire s'est retirée au moment du vote*)

Sous la présidence de M. JUILLARD Jean-Luc, 1<sup>er</sup> Adjoint, le Conseil Municipal a examiné le Compte Administratif 2021 qui se décompose ainsi :

- Fonctionnement : Recettes 221 402.84 €
- Dépenses 209.617.64€

- <u>Investissement</u> :	Recettes	55 561.89 €
-	Dépenses	145 811,44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif 2021 du budget communal

### 3/ Affectation du résultat 2021

le conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat :

Résultat à affecter : 85 712.07 €

Affectation en réserve d'investissement : 22770.70 €

Report en fonctionnement : 62 941.37 €

### 4/ Vote des taxes locales 2022

Madame le Maire présente le budget primitif 2022 aux conseillers ; ce budget peut s'équilibrer sans modifier les taux de fiscalité directe, qui sont les suivants :

Taxe Foncière sur les Propriétés bâties (10.83 taux communal +20.08 taux départemental)	30.91 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	30.56 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE les taux de fiscalité directe 2022.

### 5/ Subventions 2022

Madame le Maire propose d'accorder comme les années précédentes une subvention aux associations pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide la somme totale des subventions aux associations pour un montant de 2 100€ ; cette somme sera prévue au BP 2022 article 6574.

**Cette somme est répartie comme ci-dessous :**

ADMR	80.00€
Les papillons Blancs	60.00€
La ligue contre le cancer	60.00€
DDEN	60.00€
GEHV	60.00€
Amicale Don du Sang Verdun	100.00€
Les Chanteurs de la Sablonne	100.00€
Amicale des chasseurs	100.00€
La Bienvenue	130.00€
Anciens combattants	100.00€
Club Bon Accueil	130.00€
Association des parents d'élèves	620.00€
Association « Team Fournier »	300.00€
Ecole des Métiers (CFA de Lanoux)	60.00€
(Provision pour subvention éventuelle)	140.00€

## **6/Budget primitif 2022**

Mme le Maire présente le budget primitif de la commune, en prenant en compte la situation difficile, liée à la crise Covid, aux récents événements liés à l'intervention de la Russie en Ukraine, et de ses conséquences directes. Les projets ont été réduits et seront réalisés avec un ordre de priorité, la rénovation du logement au-dessus de « l'école de la Villeneuve » est mise en priorité 1.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2022 qui se décompose comme suit :

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses	296 482.00€
	Recette	296.482.00€
<u>Investissement :</u>	Dépense	556.124.00€
	Recettes	556.124.00€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** approuve le Budget Primitif 2022 présenté à l'unanimité moins 1 voix.

## **7/ Retrait de la délibération n°2022-02-9-2**

La préfecture a demandé le retrait de la délibération n°2022-02-9-2 - Autorisation de mandatement dépenses investissement avant vote BP 2022. Pour des raisons d'erreur de calcul du montant autorisé.

## **8/Redevance d'Occupation du Domaine Public (Orange + Enedis)**

Cette délibération a été votée à l'unanimité par le conseil municipal.

Elle ne concerne qu'un transfert comptable des montants dus par ces 2 organismes vers le SYDESL qui est le syndicat de Saône et Loire en charge de la gestion de l'électrification de l'éclairage public , et des infrastructures associées.

## **9/Renouvellement des membres du bureau de l'AFR**

Pour donner suite au renouvellement du bureau de l'AFR réalisé par la chambre d'agriculture, le conseil municipal a désigné pour la commune 5 propriétaires qui seront membres du bureau de l'AFR.

## **10/Migration logiciel**

Le conseil municipal accepte le devis COSOLUCE pour la migration du logiciel du secrétariat de mairie et autorise mme le maire à signer le contrat d'abonnement. Le logiciel COSOLUCE est plus simple et plus intuitif dans son utilisation et offre des possibilités d'utilisation plus simples pour le maire et ses adjoints.

## **11/ Permanences élections législatives**

Me le Maire a rappelé aux conseillers les dates des élections législatives et leur a demandé de se positionner sur les créneaux horaires qui ont été définis.

Il est rappelé que les conseillers ont obligation d'être présents, afin d'organiser le bureau de vote, et ne peuvent s'absenter qu'en cas de force majeure ou obligation professionnelle, dûment certifiée.

## **12/ Point travaux cimetière**

M Michel JANNIN présente le point sur les travaux du cimetière

La société COLLET et son prestataire qui lui avait fourni les semences sont venus constater

que le processus d'hydro-mulching n'avait pas été concluant, dans certaines parties du cimetière, et qu'un complément de traitement pourrait être envisagé, pour traiter les zones concernées

Des aménagements complémentaires concernant les accès à certaines sépultures, pour des raisons de sécurité vont être réalisées, lors de la phase de travaux concernant la pose de la clôture sur la partie basse du cimetière

#### **13/ Taux fixe de provisionnement des créances non recouvrées**

Madame le Maire informe que pour donner suite au conseil du perceuteur, il est nécessaire de fixer un taux pour les provisions des créances. Le taux à fixer et conseillé est de 50%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

Il accepte de fixer le taux des créances à hauteur de 50% par rapport au montant de l'état des créances non recouvrées depuis plus de deux ans, cette somme est inscrite au Budget 2022 à l'article 681.

#### **14/Renouvellement du bail de chasse**

Mme le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le bail de location de la chasse sur les terrains communaux (sur les anciennes communes de Clux et de La Villeneuve) est arrivé à échéance le 31 mars dernier. Elle propose de le renouveler .

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité, :**

- De renouveler le droit de chasse sur les terrains communaux à la Société de Chasse de CLUX-VILLENEUVE.
- Le bail sera consenti pour une durée de 6 ans allant du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2028, moyennant une redevance annuelle de 210 €, qui sera payée au mois novembre de chaque année au Comptable du Trésor.
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer le bail correspondant.

#### **15/ Renouvellement contrat employé communal**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le renouvellement du contrat de l'employé communal M DUMONTIER Remy, à savoir 10h/semaine du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février et 16h/semaine du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre.

#### **15/Affaires diverses**

Les représentants des commissions ont exposé les compte rendus concernant les réunions : du SIRTOM (syndicat en charge du tri des ordures ménagères) – Mme Renaud-Mallet du SIE de Verdun/Doubs (syndicat Intercommunale des Eaux) – M Juillard du SIVOS(Syndicat Intercommunale à Vocation Scolaire – Mme Remy

## Questions diverses

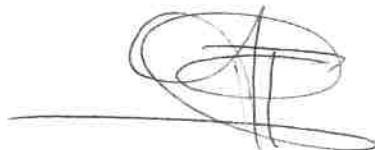
### **Pour information**

Les élections législatives auront lieu le 12 juin et 19 juin 2022

Pensez à prendre votre nouvelle carte d'électeur et une pièce d'identité

Madame le Maire déclare la séance levée à 23h45

A Clux-Villeneuve, le 03/05/2022,  
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. le Maire". It consists of two loops on top and a long horizontal line at the bottom.

## INFORMATIONS DIVERSES

- Quelques dégradations ont eu lieu sur la place du monument ; des aménagements ont été faits et vont être complétés, merci de respecter ces lieux publics .
- Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer pour les élections, merci de prendre contact avec la mairie le jeudi précédent le vote.
- Des vols ont été perpétrés dans la commune au cours des semaines passées. Merci d'être vigilants et de signaler en mairie ou gendarmerie tous véhicules ou comportements suspects. Redoublez également de prudence vis-à-vis du démarchage à domicile.

